



CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

*Séance du 12 septembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle Notre Temps, 61150 Ecouché-les-vallées*

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Ecouché-les-Vallées, salle Notre Temps, sous la présidence de M. PITEL Patrick, Président.

Présents :

M. AUBERT Michel, M. BISSON Jean-Marie, M. CLAEYS Patrick, M. CORREYEUR Pierre, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard, Mme GUYOT Jeanine, M. MELOT Michel, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. RUPPERT Roger, M. TABESSE Michel

Procuration(s) :

Mme MAZURE Jocelyne donne pouvoir à M. AUBERT Michel, M. LEGER Louis donne pouvoir à M. MELOT Michel, M. ROCTON Alain donne pouvoir à M. GRANDSIRE Gérard, M. LERAT Michel donne pouvoir à M. PICOT Jean-Kléber, M. MIETTE Daniel donne pouvoir à M. CORREYEUR Pierre

Absent(s) :

M. BRIERE André, M. HUREL Thierry, M. LOUIS Christophe

Excusé(s) :

M. BERRIER Daniel, M. LEGER Louis, M. LERAT Michel, Mme MAZURE Jocelyne, M. MIETTE Daniel, M. ROCTON Alain

Etaient également présents : Madame Amélie RAK et Monsieur Pierre Loridon, Techniciens de rivières ; Madame Pascale LEFRANÇOIS, Secrétaire ; Mme Valérie CHESNEL, invitée.

Secrétaire de séance : Mme DIVAY Christiane

Président de séance : M. PITEL Patrick

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 14 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

1 - Modification des statuts du Syndicat

Vu l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 modifiant les statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents,

Considérant l'adhésion, à compter du 1er janvier 2018, des communautés de communes en remplacement des communes suite au transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités,

Considérant l'extension, à compter du 1er janvier 2019, du périmètre du SyMOA aux limites du bassin versant de l'Orne sur le territoire de la CDC du Val d'Orne, d'Argentan Intercom et de la CDC du Pays fertois et du bocage carrougien,

Considérant qu'il convient de revoir la composition du Comité Syndical ainsi que les modalités de calcul de la contribution de chaque collectivité membre au budget du Syndicat,

Considérant les statuts mis à jour annexés à la présente délibération,

M. Grandsire regrette que le Syndicat n'intègre pas dans ses statuts une compétence liée à la protection de l'eau potable, ce qui permettrait au Syndicat d'intervenir en cas de besoin. Il rappelle que le SIAEP du Houllme prélève dans l'Orne une partie de l'eau destinée à la production d'eau potable et que le point de captage, situé à Putanges-le-Lac, fait l'objet d'un périmètre de protection. Il rappelle également que le Syndicat de la Rouvre exerce de type de compétence.

Mme Rak répond que contrairement à la Gestion des Milieux Aquatiques qui est une compétence intercommunale, l'eau potable est du ressort des communes. Il faudrait donc refaire adhérer des communes au Syndicat pour exercer des compétences liées à l'eau potable.

M. Grandsire regrette également que le Syndicat ne prévoit pas dans ses statuts d'exercer la compétence Erosion / Ruissellement.

M. Rak explique que le Syndicat ne peut prendre une compétence que si celle-ci lui est transférée par ses membres. Il faut donc d'abord que les EPCI adhérentes intègre cette compétence Erosion / Ruissellement avant d'envisager la transférer au Syndicat.

M. Pitel est favorable à ce que le Syndicat prenne cette compétence et rappelle que cela avait été prévu.

M. Picot est favorable au fait d'avoir moins de délégués suppléants que de délégués titulaires ainsi qu'au mode calcul faisant référence à la surface de bassin versant plutôt qu'au linéaire de berge.

M. Grandsire explique que les nouveaux statuts ne lui conviennent pas et demande si les statuts vont être envoyés aux EPCI adhérentes. Mme Rak lui répond affirmativement : les EPCI adhérentes ont trois mois pour se prononcer.

Pour une meilleure compréhension, M. Ruppert souhaiterait que les noms des cours d'eau apparaissent dans les statuts. Mme Rak explique qu'il est difficile de faire apparaître le nom des cours d'eau dans les statuts et ce d'autant plus que certains cours d'eau n'ont pas de nom. Elle va étudier la possibilité de fournir aux délégués une carte ou un document avec le nom des principaux cours d'eau.

M. Grandsire demande si la Baize est comprise dans le périmètre du Syndicat. Mme Rak explique que c'est le cas pour la partie de la rivière située dans le département de l'Orne. M. Grandsire regrette que la CDC du Val d'Orne paye pour la Baize alors qu'il n'y aura probablement pas de travaux sur ce cours d'eau. M. Pitel indique qu'il est possible de se rapprocher de la collectivité compétente dans le Calvados afin d'envisager un programme commun sur ce cours d'eau.

Après délibération, le Comité Syndical :

DIT que la contribution des EPCI adhérentes sera déterminée au prorata de la population légale totale (50 %) et de la surface des communes sur le bassin versant (50 %).

APPROUVE les statuts mis à jour annexés à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Président pour solliciter les communautés de communes membres pour approbation des modifications statutaires envisagées.

MANDATE Monsieur le Président pour saisir Madame le Préfet afin que cette dernière puisse prendre l'Arrêté Préfectoral correspondant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0)

2 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. le Président explique que la ligne de trésorerie ouverte au Crédit Agricole de Normandie étant arrivée à échéance le 20 juillet 2018, deux banques ont été consultées pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie. Il s'agit du Crédit Agricole de Normandie et de la Caisse d'Epargne Normandie. Le tableau ci-après reprend les principales caractéristiques des offres reçues.

<i>Caractéristiques</i>	<i>Crédit Agricole</i>	<i>Caisse d'épargne</i>
Montant maximal	120 000 €	83 000 €
Taux d'intérêt	Euribor 3 mois flooré à 0% + 1,20 %	EONIA flooré à 0% + 1,20 % ou taux fixe 1,50%
Facturation	Trimestrielle	Mensuelle
Frais à l'ouverture	Frais de dossier : 200 € Frais de mise en place : 240 €	Commission d'engagement : 150 € Commission de gestion : 100 €
Commission de non-utilisation	Exonération	0,25 % de la différence entre le montant maxi et l'encours quotidien moyen

Compte-tenu des taux d'intérêts comparables entre les deux offres et de la commission de non-utilisation élevée à la Caisse d'Epargne, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole de Normandie.

Mme Divay demande pourquoi il faut renouveler la ligne de trésorerie. M. Picot et Mme Rak explique que cela est nécessaire en raison du retard de versement des subventions de la Région et du FEADER mais aussi pour avoir un fonds de roulement pour payer les fournisseurs avant le versement des subventions car les financeurs de versent plus d'avance.

Après délibération, le Comité Syndical :

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 120 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

AUTORISE le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans les conditions précitées et à signer tous les documents y afférents.

AUTORISE le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Désignation de représentants du SyMOA au COPIL Natura 2000 site d'Ecouves

Considérant le courrier de la Présidente du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, daté du 4 juillet 2018, proposant de désigner un représentant du SyMOA, ainsi qu'un suppléant, au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Sites d'Ecouves ».

M. PITEL se porte volontaire en tant que représentant titulaire.

M. PICOT se porte volontaire en tant que représentant suppléant.

Après délibération, le Comité Syndical :

DESIGNE M. PITEL, représentant titulaire au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Sites d'Ecouves ».

DESIGNE M. PICOT, représentant suppléant au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Sites d'Ecouves ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Décision modificative n°1

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2018 voté le 28 mars 2018,

Considérant que, suite à l'achat d'un GPS et du logiciel d'exploitation correspondant, il convient de réaffecter au compte 205 la somme de 1290 €, initialement budgétée au chapitre 2183.

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Descriptif	Virements de crédits (€)	
			Plus	Moins
20	2051	Logiciel	+ 1290 €	
21	2183	Matériel de bureau et informatique		- 1290 €

Après délibération, le Comité Syndical :

DECIDE d'adopter la décision modificative proposée ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Présentation d'une fiche thématique : l'AFB

6 - Point sur les travaux

M. Loridon présente l'avancée des travaux de l'année 3. Il précise que compte tenu des conditions météorologiques, ces derniers ont été arrêtés de fin décembre 2017 à début mars 2018 et également de fin mars à août. Les travaux ont par conséquent pris un peu de retard et la fin de la tranche 3 et le début de la tranche 4 sont prévus pour mi-octobre.

M. Loridon expose ensuite le travail réalisé en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie sur la gestion de la Berce du Caucase sur le ruisseau des Landelles. C'est la 4ème année que le Syndicat et le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie interviennent sur cette espèce envahissante afin de limiter sa propagation et essayer à terme de l'éradiquer. Trois passages ont eu lieu cette année : juin, juillet et septembre. Le rapport du Conservatoire est encore attendu mais, à première vue, il semblerait que la Berce du Caucase soit en légère régression sur le secteur.

7 - Questions diverses

M. Ruppert demande si le rapport d'activité est envoyé aux Communautés de communes adhérentes. Mme Rak explique que le rapport d'activité est envoyé aux délégués et mis en ligne sur le site Internet du Syndicat. Il sera également possible de l'envoyer aux CDC.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h45.